



Poliez-Pittet, le 16 novembre 2009

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal N°5 - 2009 Eau potable Regroupement de l'approvisionnement

Participation financière à l'Association Intercommunale pour l'Eau du Haut Jorat (AIEHJ)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le Conseil général, réuni en assemblée le 29 septembre 2009, a accepté l'adhésion à l'AIEHJ.

Aujourd'hui, il est nécessaire de voter le crédit permettant de valider cette décision et d'apporter à l'association les fonds nécessaires à la mise en place de cette organisation, notamment :

- payer un acompte à l'entreprise de pilotage,
- mandater les bureaux d'ingénieur et payer les frais d'étude et de mise en soumission pour les travaux de raccordement,
- disposer de fonds propres pour contracter les prêts nécessaires

Coût

Selon les derniers calculs, le coût pour notre commune est de CHF 373'000.-. Nous proposons donc l'octroi d'un crédit arrondi à CHF 380'000.-.

Financement

Aspect comptable

L'investissement sera porté à l'actif du bilan et amorti sur un maximum de 25 ans

Aspect financier

Le financement de ce crédit sera réalisé par un emprunt de cette somme auprès d'un établissement bancaire aux conditions du marché les plus avantageuses.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accorder le crédit et le mode de financement pour l'adhésion à l'AIEHJ.

Préavis adopté en séance de municipalité du 23 novembre 2009.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Serge Savoy

La secrétaire
Tania Giordano